

MARDI 4 FEVRIER 2020

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



L.P.D. Fernand RENAUDEAU

Le Proviseur
Hervé DOUAGLIN

Rue de la Tuilerie
B.P. 12124
49321 Cholet Cedex

Tél. : 02.41.49.21.60

ce.0490054t@ac-nantes.fr



Partenaire formation avec



Etablissement bénéficiaire du
concours financier de :



COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à **18h05**, le quorum (>15) étant atteint.

1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 28 novembre 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[délibération n° 1 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

- Les points suivants sont supprimés :
DBM exercice 2020
Admission en non-valeur.

[délibération n° 2 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3 Affaires pédagogiques

1-3-1 Structure et DGH du LGT

En préambule, Mme Legardinier, proviseure-adjointe du LGT, précise que la proposition de répartitions des moyens risque d'évoluer au mois de juin en raison d'une visibilité très partielle sur les groupes de spécialités en classe de première et terminale.

M. Douaglin, président du CA et proviseur du lycée, présente ensuite les décisions sur les créations ou suppressions de postes à voter. Il explique en premier lieu les abréviations HP et HSA pour les non initiés.

Concernant les suppressions, elles concernent uniquement des postes neutralisés à savoir : deux suppressions en lettres modernes mais une création d'un BMP de 9 heures, une suppression en mathématiques, une suppression en SII électrique et SII mécanique liées en partie au nouveau BTS électrotechnique avec une baisse des heures en construction.

Concernant les créations, deux postes neutralisés réactivés ainsi qu'un BMP de 10 heures en arts appliqués en raison de l'ouverture de la terminale STD2A et du DNMADE sur le lycée de la mode. La création d'un poste partagé avec un lycée du bassin en philosophie et la création d'un poste auquel s'ajoute un BMP de 9 heures en SVT.

Les enseignants apprécient l'arbitrage décidé, permettant le maintien de tous les collègues dans l'établissement, ils déplorent cependant le non financement des heures pour les options mathématiques expertes et complémentaires, options qui doivent pourtant être proposées aux élèves, et plus généralement regrettent la quantité insuffisante des heures d'autonomie nécessaire à la mise en place d'un enseignement de qualité auprès des élèves.

[délibération n° 3 – 13 POUR/ 19 – 6 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-2 Structure et DGH du SEP

La réforme en première professionnelle et seconde CAP entraîne une baisse globale des Heures Postes (900 HP l'année dernière contre 877 HP cette année). Cette baisse entraîne une mesure de carte scolaire pour un enseignant de construction. A cela s'ajoute, la suppression d'un poste neutralisé en Lettres Histoire-Géographie.

[délibération n° 4 – 14 POUR/ 19 – 5 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4 Affaires financières

1-4-1 DBM exercice 2020

1-4-2 Admission en non-valeur

1-4-3 Mise au rebut de matériel

M. Deschamps, gestionnaire, propose la mise au rebut d'une piqueuse et d'une surjeteuse du lycée de la mode ainsi qu'un banc de Préréglage. Il propose également une régularisation du compte 266 vers le compte 215 pour un montant de 59 472.25 euros.

Le conseil d'administration autorise la mise au rebut de ces matériels.

[délibération n° 7 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-4 Convention de partenariat avec la Région sur l'organisation des sélections régionales de la 46^{ème} édition des Olympiades des métiers

Les sélections régionales de la 46^{ème} édition des Olympiades des métiers auront lieu les 13 et 14 mars au parc des expositions d'Angers. Douze élèves du lycée de la mode participeront à ces sélections et la classe de 3^{ème} prépa métier les accompagnera en tant que visiteurs. La convention permet de définir les modalités de partenariat entre l'établissement et la région des pays de Loire. A cette occasion, la région des pays de Loire accorde une subvention d'un montant de 3000 euros.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat avec la Région sur l'organisation des sélections régionales de la 46^{ème} édition des Olympiades des métiers.

[délibération n° 8 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-5 Conventions d'adhésion à la CAMP 2020

La maintenance des machines à commandes numériques dépendait d'entreprises extérieures que l'établissement sollicitait aux besoins avec pour conséquence un coût non négligeable. L'adhésion à la CAMP (cellule académique de maintenance productive) en permettra la maintenance pour un coût plus raisonnable au travers d'une adhésion annuelle.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion à la CAMP 2020.

[délibération n° 9 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-6 Conventions de formation PSC1

Les élèves de 3^{ème} prépa métier doivent attester d'une formation de premier secours. Seuls trois élèves de la classe l'avaient validée au collège. Cette convention permettra la venue d'un formateur de la protection civile trois mercredis pour former les élèves. Le coût de cette formation est de 60 euros par élèves.

En aparté, Monsieur Douaglin, précise qu'une formation aux premiers secours pour les personnels de l'établissement est aussi envisagée. Cette formation sera proposée cette année en priorité aux personnels d'accueil et aux assistants d'éducation. Trente places sont proposées, les dates de formation sont les vendredis 20 mars, 3 avril et 15 mai 2020. L'objectif est de former l'ensemble des personnels dans les années à venir. Les enseignants saluent cette initiative.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de formation PSC1.

[délibération n° 10 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-7 Conventions de prêt d'exposition Auschwitz Birkenau

Le mémorial de la Shoah prête gracieusement une exposition. La convention oblige l'établissement qui la reçoit à assurer les œuvres ainsi que leur transport. Cette exposition s'inscrit dans le projet pédagogique de Monsieur Bossy, professeur d'histoire-géographie qui compte aussi un voyage d'étude en Pologne à Cracovie et Auschwitz.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de prêt d'exposition Auschwitz Birkenau.

[délibération n° 11 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-8 Conventions Rallye LATIN

Chaque année, les enseignants de latin des collèges et lycées du bassin organisent un rallye. Le lycée Renaudeau gère la logistique et les dépenses puis les répartit au prorata, à hauteur de 40 euros maximum pour les collèges et 300 euros maximum pour les lycées. Cette année, le rallye latin aura lieu le 5 mai 2020.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention Rallye Latin.

[délibération n° 12 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-9 Versement du lycée à 2 associations : tous à vélo Cholet aggro – Zéro déchet Cholet

Les deux associations « tous à vélo Cholet aggro » et « zéro déchet Cholet » ont participé activement et gracieusement à la journée du développement durable organisée au lycée. Pour les remercier, Monsieur Douaglin propose un don de 30 euros pour chacune des associations.

Mme Leroy, représentante de la région, indique que dans le cadre du Pacte Educatif Régional, le thème des trophées de l'engagement est cette année la « transition énergétique ». Les dossiers sont à déposer à la Région.

Le conseil d'administration autorise le versement du lycée à 2 associations.

[délibération n° 13 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-10 Don de la MDL Terminale Bac Pro Mode

Pour aider au financement de leur voyage en Italie en mars 2020, les terminales bac Pro Mode ont mis en place plusieurs actions qui ont rapporté 1301,43 euros. Ce montant est reversé par la MDL au lycée.

[délibération n° 14 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-11 Sorties, voyages, projets

● Projet voyage LIMOGES BTS MMC 25 et 26 mars 2020

Ce voyage est proposé aux élèves de BTS MMC groupe cuir (12 élèves et 2 accompagnateurs)

- Coût total : 2 170,56 €
- Etablissement taxe d'apprentissage Mode : 1 330,56 €
- Participation famille demandée : 70 €.

Le Conseil d'Administration approuve le principe du voyage, le budget prévisionnel et le tarif de 70 € demandé aux familles.

[délibération n° 15 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

● Projet voyage NOIRMOUTIER éco-délégués 25 au 27 mars 2020

Ce voyage est proposé aux élèves éco-délégués (15 élèves et 2 accompagnateurs)

- Coût total : 2 832 €
- Crédits Région Autonomie : 332 €
- Crédit AEL : 1 000 €
- Participation famille demandée : 100 €.

Le Conseil d'Administration approuve le principe du voyage, le budget prévisionnel et le tarif de 100 € demandé aux familles.

[délibération n° 16 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

• Question n°1 :Registre sur la santé au travail

Un registre sur la santé au travail doit être à disposition du personnel et des élèves dans l'établissement. Où se trouve-t-il dans l'établissement ? à l'accueil, il n'y a dans le registre que la composante " sécurité au travail" avec la sécurité électrique, les incendies... mais pas de partie pour la santé au travail.

Monsieur Deschamps indique que le registre est de nouveau à l'accueil, il avait été déplacé et était resté dans un bureau.

• Question n°2 :Epreuve E3C

Pour 3 classes au moins (anglais en 1G03, géo en ST12D et ST12A), l'épreuve ou une partie de l'épreuve ne portait pas sur un sujet traité en classe. Comment vont être traitées les copies concernées ?

Comment peut-on accepter que des épreuves de "bac" se tiennent dans des conditions qui sont préjudiciables au bon déroulement des épreuves ?

- Les élèves sont 2 par table, choisissent leur place, gardent leur sac (et donc leur téléphone ou montre connectée ...) à côté d'eux.
- Les épreuves commencent en retard après un temps de chahut ne favorisant pas la concentration.
- L'audio/vidéo a été lancée pour certains avant la distribution des sujets ; les élèves ont dû réclamer leur sujet et n'ont pas eu les 5 mn pour en prendre connaissance.
- L'audio/vidéo espagnol s'est relancée après celle d'anglais
- Attente entre 2 écoutes d'audio/vidéo suite à un bug et problème avec code de connexion

....

Comment peut-on demander ensuite à nos enfants de prendre ces épreuves au sérieux ?

M. Douaglin rappelle que les personnels de direction ne sont pas des professionnels de la surveillance et que l'équipe de direction a répondu à l'injonction du ministre avec l'aide des personnels présents qui ont assuré au mieux la surveillance compte-tenu des conditions.

M. Douaglin déplore la mauvaise presse qui a été faite autour de l'organisation des E3C dans les établissements publics et pense que celle-ci sera préjudiciable à l'image de notre établissement.

Les enseignants ont apprécié le respect dont a fait preuve l'équipe de direction à l'égard des enseignants et de leur droit de grève.

Les enseignants déposent une motion lors du CA concernant l'organisation précipitée des E3C en particulier et de la réforme en générale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h00.

La Secrétaire de séance
Laurence Moan



Le Président de séance
Hervé DOUAGLIN

